

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 15 octobre 2020

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
Ville de Lac-Brome tenue le jeudi 15 octobre 2020 à 17h, au Centre
Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.**

La séance est tenue en public selon les directives de santé du gouvernement du Québec en lien avec la pandémie COVID-19

Sont présents : madame la conseillère Louise Morin, ainsi que messieurs les conseillers Lee Patterson, Pierre Laplante, Ronald Myles et David Taveroff.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Absente : madame la conseillère Lucy Gagnon

Aussi présents: le directeur général Gilbert Arel et le Greffier, Me Owen Falquero.

Quatre (4) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe déclare l'ouverture de la séance à 17h00

2020-10-367

1.2 Adoption/Modification de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2. ADMINISTRATION

2020-10-368

2.1. Octroi de contrat – Démolition du 264, chemin de Knowlton

ATTENDU le plan stratégique 2015-2020 de la Ville et ses priorités de revitaliser le centre-ville de Knowlton, de moderniser l'infrastructure municipale et d'encourager le développement touristique, culturel et économique;

ATTENDU QUE la Ville prépare un projet d'aménagement d'une place publique au centre-ville de Knowlton au parc Coldbrook et sur les terrains contigus;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de démolir son bâtiment situé au 264, chemin de Knowlton;

ATTENDU la résolution 2020-03-92;

ATTENDU la demande de prix à deux entrepreneurs;

ATTENDU QUE deux entrepreneurs ont fait des soumissions, dont voici le détail:

Soumissionnaires	Prix, avant taxes
Excavation Désourdy	41 687,00 \$
Roger Dion et fils inc.	46 655,00 \$

ATTENDU la recommandation de Robert Daniel, Directeur des Travaux publics et Services techniques d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, Excavation Désourdy;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde le contrat de service pour la démolition du bâtiment situé au 264, chemin de Knowlton à Excavation Désourdy pour la somme de **41 687,00 \$**, avant taxes;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fonds général;

ADOPTÉ

2020-10-369

2.2 Octroi de contrat – Déneigement – Centre Lac-Brome

ATTENDU la nécessité, pour la Ville d'assurer l'entretien hivernal pour les stationnements, trottoirs et aires publiques du Centre Lac-Brome pour la saison 2020-2021;

ATTENDU la demande de prix à trois fournisseurs;

ATTENDU QUE trois entrepreneurs ont fait des soumissions, dont voici le détail:

Soumissionnaires	Prix, avant taxes
Excavations G.A.L. inc	30 000,00 \$
Excavation Désourdy	32 377,00 \$
G.J. Ménard aménagement	35 000,00\$

ATTENDU la recommandation de Robert Daniel, Directeur des Travaux publics et Services techniques d'octroyer le contrat à Excavations G.A.L. inc

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde le contrat de faire l'entretien hivernal au Centre Lac-Brome, le tout selon la soumission 4403, à Excavations G.A.L. inc. pour la somme de **30 000,00 \$**, avant taxes.

ADOPTÉ

2020-10-370 2.3 Octroi de contrat – Déneigement - Certains chemins autour du lac Brome

ATTENDU la nécessité, pour la Ville d'assurer l'entretien hivernal de plusieurs petits chemins autour du lac Brome, ainsi que deux stationnements pour la saison 2020-2021;

ATTENDU la demande de prix à deux fournisseurs;

ATTENDU QUE deux entrepreneurs ont fait des soumissions, dont voici le détail:

Soumissionnaires	Prix, avant taxes
Excavations G.A.L. inc	48 000,00 \$
Excavations Choinière	49 000, 00 \$

ATTENDU la recommandation de Robert Daniel, Directeur des Travaux publics et Services techniques d'octroyer le contrat à Excavations G.A.L. inc;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde le contrat d'entretien hivernal de plusieurs chemins, ainsi que pour deux stationnements, le tout selon la soumission D202122, à Excavations G.A.L. inc au montant de **48 000,00\$**, avant taxes.

ADOPTÉ

2020-10-371 2.4 Programme Nouveaux horizons pour les aînés – soutien à une demande d'Action communautaire Lac-Brome;

ATTENDU qu'Action communautaire Lac-Brome désire faire une demande de subvention pour un projet afin de briser le sentiment d'isolement des personnes âgées vivant seules face à la pandémie Covid-19;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil appuie la demande de subvention présentée par Action communautaire Lac-Brome sous le programme Nouveaux horizons pour les aînés afin de briser le sentiment d'isolement des personnes âgées vivant seules face à la pandémie Covid-19;

ADOPTÉ

2020-10-372

2.5 Mandat de signature - Programme d'aide à la Voirie locale - Accélération des investissements sur le réseau routier local : Asphalte

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE le Conseil désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE le Conseil s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le Conseil choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE le Conseil désigne la Directrice des finances et de la Trésorerie, Caroline Cusson et Jonathan Simard, Chargé de projets -

Travaux publics et services techniques comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ

2020-10-373 2.6 Octroi de contrat – Travaux de drainage (Pointe-Fisher) et travaux d'égout (rue Saint-Paul)

ATTENDU QUE des travaux de drainage sont nécessaires à la rue de la Pointe-Fisher;

ATTENDU QUE des travaux d'égout sont nécessaires à la rue Saint-Paul près de l'hôtel de ville;

ATTENDU la demande de prix à deux fournisseurs;

ATTENDU QUE deux entrepreneurs ont fait des soumissions, dont voici le détail:

Soumissionnaires	Prix, avant taxes
GJ Ménard (Items 1 à 4 Pointe-Fisher et 1 à 2 St-Paul)	32 012,00 \$
GJ Ménard (Items 5 à 8 Pointe-Fisher_	Aucune soumission
Excavation St-Pierre et Tremblay (Items 1 à 4 Pointe-Fisher et 1 à 2 St- Paul)	31 899,83\$
Excavation St-Pierre et Tremblay (Items 5 à 8 Pointe- Fisher)	9 024,09\$

ATTENDU la recommandation de Robert Daniel, Directeur des Travaux publics et Services techniques d'octroyer le contrat à Excavation St-Pierre et Tremblay;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde le contrat pour les travaux de drainage à la rue de la Pointe-Fisher et les travaux d'égout à la rue Saint-Paul à Excavation St-Pierre et Tremblay au montant de **40 923,92\$,** avant taxes

ADOPTÉ

2020-10-374 2.7 Octroi de contrat - Achat de génératrices pour les stations de pompage des eaux usées

ATTENDU la nécessité d'acheter trois génératrices pour le bon fonctionnement des opérations de pompage des eaux usées en cas d'une panne d'électricité;

ATTENDU la demande de prix à deux fournisseurs;

ATTENDU QUE deux entrepreneurs ont fait des soumissions, dont voici le détail:

Soumissionnaires	Prix, avant axes
Groupe Maska	127 900,00 \$
Génératrice Drummond	85 950, 00 \$

ATTENDU la recommandation de Robert Daniel, Directeur des Travaux publics et Services techniques d'octroyer le contrat à Génératrice Drummond;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde le contrat pour l'achat des trois génératrices à Génératrice Drummond au montant total de **85 950,00\$**, avant taxes, et ce, ventilé tel que suit :

- i) Projet station pompage #6 : MTU DS50 : 26 400,00\$, avant taxes;
- ii) Projet station pompage #13, MTU DS80 : 32 900,00\$ avant taxes;
- iii) Projet voirie, MTU DS50 : 26 650,00\$, avant taxes

QUE soit affecté au paiement de la dépense de 59 300\$, avant taxes, (génératrices MTU DS50 station pompage #6 et MTU DS80 station pompage #13), lequel montant sera financé à même l'excédent affecté pour les égouts et le traitement des eaux usées (poste comptable # 59-132-00-000) ;

QUE soit affecté au paiement le montant de 26 650\$, avant taxes, (génératrice MTU DS50 pour projet voirie), lequel montant sera financé à même le fonds général;

ADOPTÉ

2020-10-375

3. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

3.1 9, rue Jean-Lapierre, lot 6 365 536, zone URA-27-L15 – District Knowlton-Lakeside

ATTENDU la résolution 2020-10-362 acceptant d'une demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'une résidence à une distance de 3,86 mètres des deux lignes latérales du lot;

ATTENDU QU' une erreur dans la façon de calculer la distance à la ligne latérale fait en sorte que les distances actuelles demandées des deux lignes latérales du lot sont de 3,81m de la ligne latérale gauche et de 3.82 m de la ligne latérale droite;

ATTENDU QUE l'article 78 du règlement de zonage no. 596 fixe la marge latérale à 4,5 mètres pour un projet intégré;

ATTENDU la résolution 20-105 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande à une distance de 3,86 mètres des deux lignes latérales du lot; ;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Louise Morin

Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'une résidence à une distance de 3,81m de la ligne latérale gauche et de 3.82 m de la ligne latérale droite du lot au 9, rue Jean-Lapierre, lot 6 365 536, zone URA-27-L15 ;

ADOPTÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne pose une question en lien avec la séance.

Ron Glough :

He asks for details of the Fisher Point drainage work. Since it is an outside company who will be doing the work, he asks that Public Works go afterwards and repair the road itself, which is full of potholes.

RÉPONSE: (du Maire Burcombe et directeur général Gilbert Arel): les travaux se feront de façon générale selon le rapport soumis aux résidents du secteur.

2020-10-376

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par David Taveroff

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour - 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 17h20.

ADOPTÉ